

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Budget Principal – Affectation des résultats 2025

Exposé :

Conformément aux règles d'affectation, le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année précédente dès le vote du compte administratif.

Ce résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde et selon la décision du Conseil Municipal, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Quant au solde d'exécution de l'investissement, il fait l'objet d'un simple report quel qu'en soit le sens (excédentaire ou déficitaire).

Pour rappel, le compte administratif 2025 présentait le besoin de financement suivant en section d'investissement :

Résultat d'investissement au 31/12	-3 051 338.14 €
Restes à réaliser en dépenses	146 617.56 €
Restes à réaliser en recettes	230 315.80 €
Besoin de financement d'investissement	2 967 639.90 €

En conséquence, l'affectation se ferait selon les modalités suivantes :

Résultat de fonctionnement	7 179 163.13 €
Affectation en réserves en investissement au compte 1068	2 967 639.90 €
Report en recettes de fonctionnement chapitre 002	4 211 523.23 €

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AFFECTE les résultats 2025 selon les modalités présentées ci-dessus.

Vote : POUR 23, CONTRE 6 (D. BERNARD, D. UBINA, P. COLIN, D. DEVOS, E. BERGUIGA, L. HUDELEY)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

